

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL523

présenté par

M. Houssin et les membres du groupe Rassemblement National

-----

### ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 23, insérer l'alinéa suivant :

« 21° Le taux d'activité des étrangers arrivés en France au titre du regroupement familial. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter au rapport le taux d'activité des étrangers arrivés en France au titre du regroupement familial.